



Décision n° 2024-111D

Objet : Fermeture exceptionnelle de l'aire de grand passage des gens du voyage située avenue des Chevaliers Tireurs à La Ravoire

La vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage,

Grand Chambéry est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération est chargée de la gestion de l'aire de grand passage des gens du voyage située avenue des Chevaliers Tireurs à La Ravoire, qu'elle confie à l'association Saint-Nabor-Services.

Cette fermeture exceptionnelle est nécessaire pour effectuer les réparations suite à la destruction par incendie des trois armoires électriques de l'aire.

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 038-23 C du Conseil communautaire du 16 mars 2023 portant approbation du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président la définition des horaires et périodes d'ouverture au public des services de la Communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté de délégation de fonction à la vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage n° 2023-050 A,

DECIDE

Article 1 : l'aire d'accueil sera fermée du lundi 15 juillet au vendredi 26 juillet 2024 inclus,

Article 2 : les éventuelles procédures contentieuses seront engagées pour évacuer les occupants n'ayant pas respecté l'évacuation de l'aire telle que prévue par la présente décision,

Article 3 : la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des délibérations de la Communauté d'agglomération,

Article 4 : la présente décision sera affichée à l'entrée de l'aire de grand passage,

Article 5 : conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Président ou VP

Numéro attribué à l'acte :

2024-111D

Objet de l'acte : Fermeture exceptionnelle de l'aire de grand passage des gens du voyage située avenue des Chevaliers Tireurs à La Ravoire

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240715-lmc1H31957H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31957H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2024

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2024

Date de publication sur le site internet: lundi 15 juillet 2024